



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur - règlement numéro 324

AVIS est par les présentes donné par le soussigné que lors de la séance ordinaire du 3 mai 2023, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 324 intitulé « Règlement décrétant une dépense de 5 200 000 \$ et un emprunt de 5 200 00 \$ pour des travaux de création d'un système de drainage des eaux pluviales et de réfection de la chaussée sur la section nord de la rue Western ».

Ledit règlement a pour objet d'autoriser l'octroi de contrat, l'emprunt et les dépenses nécessaires, jusqu'à concurrence de 5 200 000 \$, afin de pouvoir réaliser des travaux liés à la création d'un système de drainage des eaux pluviales et à la réfection de la chaussée de la section nord de la rue Western, ainsi qu'à des travaux dans les stationnements du parc Goyette-Hill, comme annoncé dans le PTI 2023-2024-2025.

Ledit règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 9 juin 2023 jusqu'à concurrence de 4 412 472 \$ et ce, tel que requis par la Loi. Si nécessaire, suivant la réception et le détail des soumissions, le conseil pourra adopter une résolution pour obtenir une nouvelle approbation du ministère.

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et que toute personne intéressée et qui désire prendre connaissance dudit règlement peut le faire en se présentant au bureau de la municipalité, 11 rue Principale Sud, Sutton, durant les heures régulières de bureau. Toute personne intéressée peut aussi prendre connaissance du règlement adopté en cliquant sur le lien suivant : <https://sutton.ca/avis-public-dentree-en-vigueur-du-reglement-324>

DONNÉ à Sutton, Québec, ce **14^{ième} jour** du mois de juillet. de l'an **2023**.

Jonathan Fortin, LL.B, OMA
Directeur général adjoint |
Greffier et directeur des affaires juridiques